

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1936

5 octobre 2009

SOMMAIRE

4ess - ITELUX Sàrl	92885	Indra S.A.	92891
4ess - ITELUX Sàrl	92885	Investment World Fund	92895
4ess - ITELUX Sàrl	92885	I.T.C.	92883
Adrilaur S.A.	92883	Jean Charles Noel S.à r.l.	92882
AGR*Topwave Europe S.A.	92893	Kamina Investments Holding S.A.	92892
Alcar s.à r.l.	92883	Kauri Broadway Office S.à r.l.	92885
Avalanche Mobile International S.A.	92897	Kauri Capital Office 1 S.à r.l.	92884
BBI Port Acquisitions Luxembourg S.à r.l.	92889	Laudamar S.A.	92928
Benelux-Investment Holding S.A.	92891	Lindau Investments Holding S.A.	92890
Biomet Holdings Luxembourg S.à r.l.	92891	Lindau Investments S.A.	92890
BMG RM Warehouse S.à r.l.	92908	Lipany S.A.	92890
Bombardier Luxembourg Finance S.A.	92888	Lite Box S.à r.l.	92897
Bombardier Luxembourg Finance S.A.	92890	Marathon Corporation	92918
Bureau for Foreign Economic Develop- ment SA	92926	Marelo S.A.	92882
Caves Gales S.A.	92886	Parc Merveilleux	92886
CDC Immo Elise S.A.	92884	Parselect	92895
Compagnie d'Investissement Eaton-Bel- gravia S.à r.l.	92894	Periwinkle S.à r.l.	92906
Crescendo Family Holdings S.A.	92887	Philip Morris Luxembourg	92907
Cresco Capital Torstrasse 1 Berlin S.à r.l.	92882	ProLogis Belgium XIV S.à r.l.	92927
Deutsche Bank Luxembourg S.A.	92883	ProLogis Stratosphere LP S.à r.l.	92928
Doralcapital S.A.	92889	Relofin S.A.	92896
EastNets Europe S.A.	92908	Rentakran S.A.	92894
Easy Life Access International S.A.	92899	REO Luxembourg S.à r.l.	92892
Eden Blue S.à r.l.	92925	Socapar S.A.	92886
Ellingen Participations S.A.	92892	Socotec Luxembourg	92887
Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l.	92882	SREI (Retail Europe) S.à r.l.	92928
Fulcrum Funds	92888	The Swatch Group Financial Services (Lu- xembourg) S.A.	92888
GMT (Honey I) S.à r.l.	92900	Transport Infrastructure Investment Company (SCA) SICAR	92896
Hostellerie Bon Accueil	92884	Vaplux S.A.	92889
Hurdel International S.A.	92898	Vieste Management S.à r.l.	92893
ID & A S.à r.l.	92884	Vingt-et-Unième Siècle Holding S.A.	92887
		WDD Invest Holding S.A.	92886
		Wilton Holding S.A.	92896

Marelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 128.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
MARELO S.A.
Signature

Référence de publication: 2009115375/12.

(090138863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009115392/12.

(090138610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Jean Charles Noel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 332, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 45.707.

Les associés ont décidé de transférer le siège social de L-2551 Luxembourg, 137 avenue du X Septembre à L-1940 Luxembourg, 332 route de Longwy avec effet immédiat

Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2009.

Pour la S.à r.l.
Jean Charles Noël
Gérant

Référence de publication: 2009115124/13.

(090138212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Cresco Capital Torstrasse 1 Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 120.996.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société Cresco Capital Torstrasse 1 Berlin Sàrl en date du 24 août 2009

Première résolution

Les associés acceptent la démission de M. Jean-Pascal Caruso de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Robert Brimeyer, née le 3 mai 1972 au Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009115759/17.

(090138453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Alcar s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 4, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.575.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115568/10.

(090138634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Adrilaur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 103.951.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115569/10.

(090138636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

I.T.C., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 107.032.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115571/10.

(090138640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Deutsche Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 9.164.

Wir möchten Sie darüber informieren, dass sich in der Vertretungsbefugnis für unsere Bank eine Veränderung ergeben hat.

Herr Thilo H. Wendenburg, bisher geschäftsansässig: Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2, Boulevard Konrad Adenauer, 1115 Luxembourg, Luxembourg, ist mit Wirkung zum 1. Juli 2009 aus der Geschäftsleitung der Deutsche Bank Luxembourg S.A. ausgeschieden.

Herr Christian Funke, geschäftsansässig: Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2, Boulevard Konrad Adenauer, 1115 Luxembourg, Luxembourg, ist durch Beschluss des Verwaltungsrates vom 27. Juli 2009 zum neuen Mitglied der Geschäftsleitung der Deutsche Bank Luxembourg S.A. für den Bereich Private Wealth Management ernannt worden.

Laufzeit des Mandats: ab 1. Juli 2009 (unbegrenzt).

Die Geschäftsleitung der Deutsche Bank Luxembourg S.A. setzt sich somit ab 01.07.2009 wie folgt zusammen:

- Herr Ernst Wilhelm Contzen Chief Executive Officer (seit 01.07.1998)
- Herr Christian Funke Member of the Management Board (seit 01.07.2009)
- Herr Klaus-Michael Vogel Member of the Management Board (seit 01.04.1994)

Luxembourg.

Deutsche Bank Luxembourg S.A.

Ernst Wilhelm Contzen / Jürgen Schweig

Chief Executive Officer / Head of Finance Luxembourg

Référence de publication: 2009115639/24.

(090139145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Hostellerie Bon Accueil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6464 Echternach, 3-5, rue des Merciers.

R.C.S. Luxembourg B 96.100.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115567/10.

(090138631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

ID & A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9371 Gilsdorf, 22, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 96.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115577/10.

(090138649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

CDC Immo Elise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115598/10.

(090139116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Kauri Capital Office 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 322.400,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 123.782.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 24 juillet 2009 que:

- Madame Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- Monsieur Peter Dickinson, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- Monsieur Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- Monsieur Paul Le Marquand, directeur de sociétés, domicilié à Les Jours, La Grande Route de St Jean, St John, Jersey, JE3 4FL, Channel Islands, United Kingdom,
- Monsieur Colin Borman, directeur de sociétés, domicilié à La Franchette, La Petite Route des Mielles, St Brelade, Jersey, JE3 8FA, Channel Islands, United Kingdom,

Ont été reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Pour KAURI CAPITAL OFFICE 1 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009115953/24.

(090139530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

4ess - ITELUX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 5, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 89.195.

Les comptes annuels au 31/12/2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115481/10.

(090138857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

4ess - ITELUX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 5, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 89.195.

Les comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115482/10.

(090138860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

4ess - ITELUX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 5, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 89.195.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115487/10.

(090138872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Kauri Broadway Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 501.100,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.337.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 24 juillet 2009 que:

- Madame Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- Monsieur Peter Dickinson, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- Monsieur Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- Monsieur Paul Le Marquand, directeur de sociétés, domicilié à Les Jours, La Grande Route de St Jean, St John, Jersey, JE3 4FL, Channel Islands, United Kingdom,
- Monsieur Colin Borman, directeur de sociétés, domicilié à La Franchette, La Petite Route des Mielles, St Brelade, Jersey, JE3 8FA, Channel Islands, United Kingdom.

Ont été reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Pour KAURI BROADWAY OFFICE S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009115956/24.

(090139532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Caves Gales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5690 Ellange, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 4.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115494/10.

(090138492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Parc Merveilleux, Société Anonyme.

Siège social: L-3260 Bettembourg, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 6.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115495/10.

(090138493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Socapar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009115509/10.

(090138513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

WDD Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.244.

Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung der Gesellschaft vom 21. November 2008

Die Hauptversammlung beschließt einstimmig:

- die Abberufung von der Gesellschaft „Grant Thornton Luxembourg S.A.“ als Rechnungsprüfer mit Wirkung zum 21. November 2008.

- den Rücktritt von Herrn François Georges von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft anzunehmen mit Wirkung zum 20. November 2008.

- Herrn François Georges geboren am 20.03.1967 in Luxemburg, mit Geschäftsanschrift in 34a Bd. Grande-Duchesse Charlotte als Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) der Gesellschaft mit Wirkung zum 21. November 2008 zu ernennen. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.

- Herrn Peter Hamacher geboren am 22.06.1966 in Aachen, mit Privatanschrift in L-1258 Luxembourg, 5 Rue Jean-Pierre Brasseur als Verwaltungsratsmitglied zu ernennen mit Wirkung zum 21. November 2008. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Juni 2009.

WDD INVEST HOLDING S.A.

Peter Hamacher / Edouard Georges

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009116507/24.

(090140347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Crescendo Family Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 88.313.

Rectificatif du dépôt enregistré et déposé au RCS le 20/05/2009 à Luxembourg sous la référence L090073450.05 du bilan au 31 décembre 2007

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115415/12.

(090138579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Vingt-et-Unième Siècle Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 71.851.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue au siège social en date du 8 septembre 2009

Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Jean-Marc FABER, né le 7/04/1966 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Monsieur Christophe MOUTON né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique) et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Monsieur Manuel BORDIGNON né le 4/06/1969 à Esch-sur-Alzette et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes à savoir la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
VINGT-ET-UNIEME SIECLE HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009117287/20.

(090140728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Socotec Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 26.097.

*Extrait du procès-verbal
de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2002*

Modification du conseil de gérance

- Ernest TAESCH nous fait part de sa démission en tant que membre et associé, l'assemblée en prend acte. Après délibération, l'Assemblée Générale prend la décision suivante à l'unanimité de nommer:
- Franck OLAGNOL, Directeur général Délégué de SOCOTEC INTERNATIONAL SA, demeurant 4 rue des Mers du Sud F-97434 St Gilles les Bains, membre du Conseil de Gérance en remplacement d'Ernest TAESCH démissionnaire.

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne au Gérant Jean-Louis VESPIGNANI, tout pouvoir pour accomplir les formalités consécutives aux décisions de la présente Assemblée, notamment:

- publication de la nomination au Mémorial C comme membre du Conseil de Gérance de Franck OLAGNOL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.45 heures.

Lecture faite, le procès-verbal a été signé par le Gérant.

J.L. VESPIGNANI
Le Gérant

Référence de publication: 2009115038/22.

(090138382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Bombardier Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.989.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56095 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009117101/12.

(090140684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Fulcrum Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 121.923.

*Extrait des résolutions
du Conseil d'Administration du 22 juillet 2009*

En date du 22 juillet 2009 le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

de prendre note de la démission de Monsieur Siew-Sean CHEONG en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 juillet 2009,

et de coopter:

- Monsieur Mark HUCKER, né le 29 décembre 1961 à ST. Helier JERSEY ayant comme adresse South House, La Grande Rue, St. Mary, Jersey JE3 3BD, CHANNEL ISLANDS,

en tant que nouvel administrateur de ma Société avec effet au 22 juillet 2009 et a durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Bénédicte LOMMEL / Eva-Maria MICK

Mandataire Commerciale / Mandataire Commerciale

Référence de publication: 2009117203/22.

(090140534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

The Swatch Group Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck.

R.C.S. Luxembourg B 116.665.

AUSZUG

Während der am 11. Mai 2009 abgehaltenen Hauptversammlung wurde beschlossen, Herrn Claude Schmitz, Herrn Nicolas G. Hayek, Herrn Georges Nicolas Hayek, Herrn Thomas Dürr, Herrn Patrick Reuter, und Herrn Yann Gamard als Verwaltungsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung im Jahre 2010 wieder zu ernennen.

Des Weiteren wurde beschlossen Herrn Thierry Robert Kenel, wohnhaft in Chemin des Quatres Croisés, 6, CH-1073 Mollie-Margot, Schweiz, als Verwaltungsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung im Jahre 2010 zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers, mit eigentragendem Sitz in 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg als Rechnungskommissar bis zur nächsten Jahreshauptversammlung im Jahre 2010 wieder zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, September 2009.

The Swatch Group Finance (Luxembourg) S.A.

Patrick Reuter

Référence de publication: 2009117303/20.

(090140518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

BBI Port Acquisitions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 117.542.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009117104/12.

(090140740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Vaplux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 137.351.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 septembre 2009

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009117310/22.

(090140468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Doralcapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.479.

Extrait des résolutions prises de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 septembre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Thierry FLEMING, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 à Luxembourg, Président

- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 à Luxembourg.
- Madame Vania BARAVINI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 à Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014;

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009117309/20.

(090140472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Bombardier Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.989.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56096 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009117102/12.

(090140696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Lindau Investments S.A., Société Anonyme Soparfi,**(anc. Lindau Investments Holding S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.919.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 19 mai 2009 que:

- la démission de la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- M. Stefan LORETZ, employé privé, né le 27.03.1980 et demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009117330/22.

(090141273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Lipany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.450.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 4 juin 2009 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- M. Stefan LORETZ, employé privé, né le 27.03.1980 et demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009117332/20.

(090141260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Biomet Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.503,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009117092/13.

(090140499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Indra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 56.513.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 août 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Cesare TALIN, entrepreneur, demeurant à Kilifi, Kenya, Président
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009117305/20.

(090140485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Benelux-Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.805.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la date du 8 septembre 2009 que:

1. Monsieur Sylvain Kirsch demeurant professionnellement au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, a été appelé à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur sortant, Monsieur Claude Schmit demeurant au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

2. EURO ASSOCIATES S.A., avec siège social établi à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg a été désigné en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes Eurocomptes S.A., avec siège social établi à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

Les mandats des administrateurs nommés et le mandat du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009117298/21.

(090140950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

REO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 90.225.

—
Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009117438/12.

(090141534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Kamina Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.365.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 14 mai 2009 que:

- la démission de la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.
- M. Stefan LORETZ, employé privé, né le 27.03.1980 et demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009117329/21.

(090141280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Ellingen Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 105.821.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 20 juillet 2009 que:

- M. Henn RUUBEL, économiste, né le 07.11.1963 à Otepää (Estonie), demeurant professionnellement au 37, Toom-puiestee, 10133 Tallinn (Estonie) a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'Administration en remplacement de M. Kalle NORBERG, Administrateur démissionnaire en date du 4 juillet 2009.

- La démission de M. Kalle NORBERG en sa qualité de Administrateur Délégué de la société a été acceptée.

- Cette cooptation sera soumise à la ratification par les actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.07.2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009117360/21.

(090141243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Vieste Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.996.

Notification de cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales, signée en date du 07.07.2009, entre:

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.906, représentée aux fins des présentes par deux signataires autorisés

Et

Monsieur Patrick LONGUET, né le 12.12.1954 à Caen, demeurant 23 Boulevard Petrovka, 120002 MOSCOU, Fédération de Russie

Et

Madame Françoise LONGUET née le 05.03.1958 à Toulon, demeurant 23 Boulevard Petrovka, 120002 MOSCOU, Fédération de Russie

L'actionnariat de VIESTE MANAGEMENT S.à r.l. se compose comme suit:

1. Monsieur Patrick LONGUET, né le 12.12.1954 à Caen, demeurant 23 Boulevard Petrovka, 120002 MOSCOU, Fédération de Russie

Détenant 62 parts sociales

2. Madame Françoise LONGUET née le 05.03.1958 à Toulon, demeurant 23 Boulevard Petrovka, . 120002 MOSCOU, Fédération de Russie

Détenant 63 parts sociales

Pour la Société

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009117391/29.

(090141623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

AGR*Topwave Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3320 Berchem, 39, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 66.575.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 juin 2009

1. Les actionnaires décident du renouvellement des mandats des administrateurs et autorise le renouvellement de l'administrateur-délégué pour une durée de six années.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2015;

2. Les actionnaires décident du renouvellement du mandat du commissaire, PKF Luxembourg R.C.S. B48 951 pour une durée de six années.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2015;

3. A noter le changement de domicile de M. Milan Simic, qui réside désormais 37, Op der Gell L-5457 Frisange.

Extrait du conseil d'administration tenu en date du 12 juin 2009

Conformément à l'autorisation donnée le 12 juin 2009 par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Milan Simic, demeurant 37 Op der Gell L-5457 Frisange, en qualité d'administrateur-délégué pour une durée de six années.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2015.

Monsieur Milan Simic pourra engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009117359/25.

(090141336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Compagnie d'Investissement Eaton-Belgravia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.759.

Pursuant to a share transfer agreement dated 8 July 2009 between Mayflower Sàrl and Foncière CG & Associés, a public limited liability company (société anonyme), under Luxembourg Law, having its registered office at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B101 813,

- three hundred and ninety-six (396) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from Mayflower Sàrl to Foncière CG & Associés

Consequently, the subscribed capital of the Company is fixed as follows:

- Foncière CG & Associés S.A.	594 shares
- Ms Olimpia Ciardi	6 shares

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 8 juillet 2009 entre Mayflower Sàrl et Foncière CG & Associés, société anonyme de droit luxembourgeois, domiciliée 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B101 813,

- trois cent quatre-vingt seize (396) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par Mayflower Sàrl à Foncière CG & Associés S.A.

Par conséquent, le capital social de la société est réparti comme suit:

- Foncière CG & Associés SA.	594 parts
- Ms Olimpia Ciardi	6 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial , Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117395/26.

(090141499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Rentakran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 124.769.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "RENTAKRAN S.A.", reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 août 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 août 2009. Relation: EAC/2009/10308.

- que la société "RENTAKRAN S.A." (la "Société"), société anonyme, établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 124 769,

constituée suivant acte notarié du 20 février 2007 et publié au Mémorial C numéro 791 du 4 mai 2007, au capital social de cinquante mille Euros (50.000.- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR),

se trouve à partir de la date du 20 août 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 31 mars 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré au fins de publication au Mémorial C.

Belvaux, le 8 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009118629/28.

(090142480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Parselect, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 81.988.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 septembre 2009 a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Guy de FROMENT; Président du Conseil d'Administration; 1 boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France
- Monsieur Georges ENGEL; Administrateur; 1 boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France
- Monsieur Marc RAYNAUD; Administrateur; 1 boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2010.

L'Assemblée décide également de nommer Monsieur Anthony FINAN, 1 boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France, en tant qu'administrateur du Conseil d'Administration de la Société pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2010.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de Parselect pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2010.

Pour extrait conforme

Pour PARSELECT

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009118637/24.

(090142869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Investment World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.660.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 26 août 2009:

1. L'Assemblée Générale Ordinaire:

- décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010:

- * Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Administrateur
- * Monsieur Thierry de BAYNAST de SEPTFONTAINES, Administrateur
- * Monsieur Réginald VAN LEER, Administrateur

- Décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- * Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- * Monsieur Thierry de BAYNAST de SEPTFONTAINES, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- * Monsieur Réginald VAN LEER, Pri Investment SA, 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises:

Deloitte S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Bénédicte LOMMEL

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009119907/30.

(090144174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Transport Infrastructure Investment Company (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.375.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 9 juin 2009

- L'Assemblée Générale décide d'élire le Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

Deloitte S.A, ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Gregory MAGHE / Christiane THISS

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009119908/19.

(090144166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Relofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.591.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 septembre 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009116101/19.

(090139300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Wilton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.098.

—
Extrait des minutes de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 septembre 2009

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de WILTON HOLDING SA ("la société"), tenue le 2009, il a été décidé comme suit:

- De transférer le siège social de la Société du 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009119883/16.

(090144027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Avalanche Mobile International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 103.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009120103/10.

(090144636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Lite Box S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.043.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Christophe JASICA, employé privé, demeurant professionnellement au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Stig Lindegrén, gérant de société, né à Linköping (Suède) le 25 juin 1937, demeurant à Grönviksvägen 61, S-167 71 Bromma (Suède),

ci-après dénommé: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée le 25 août 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "Lite Box S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 97.043, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1318 du 10 décembre 2003.

Les statuts de la société ont été modifiés le 23 mars 2007, sa publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, a été faite le 31 juillet 2007 au numéro 1604.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250,- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "Lite Box S.à r.l.", a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

IX.- Que le mandant s'engage personnellement à régler tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. JASICA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10577. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009120101/53.

(090144446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Hurdel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.449.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société MIORON TRADING LTD, ayant son siège social à Limassol, Christodoulou Chatzipavlou, 205, Louloupis Court, 2nd floor, office 201, P.O. 3036 Cyprus, enregistré sous le numéro 188149,

ici représentée par Madame Nadine GAUPP, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 11 août 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I. Que la société HURDEL INTERNATIONAL S.A., avec siège à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 82.449 (NIN 2001 4003 186), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mai 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1176 du 17 décembre 2001.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à trente-deux mille euros (€ 32.000,-), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante, représentée comme il vient d'être dit, est devenue propriétaire de toutes les actions de la société HURDEL INTERNATIONAL S.A., qu'en conséquence celle-ci se trouve dissoute de par la volonté de l'unique actionnaire.

IV.- Que la société MIORON TRADING LTD se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de ladite société HURDEL INTERNATIONAL S.A., qu'elle est tenue pour tous les engagements que la société HURDEL INTERNATIONAL S.A. a pris et que la liquidation de celle-ci se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire de constater que la société HURDEL INTERNATIONAL S.A. est dissoute de plein droit, que la société MIORON TRADING LTD, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société comme il a été précisé ci-avant et que la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, la comparante, représentée comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné le livre des actionnaires ainsi que les actions, qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant a été annulé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: N. GAUPP, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 septembre 2009. Relation: ECH/2009/1248. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 septembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009120099/51.

(090144455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Ela-International S.A., Easy Life Access International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6917 Roodt-Syre, 39, Op der Haard.

R.C.S. Luxembourg B 91.639.

L'an deux mille neuf, le quatorze août.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EASY LIFE ACCESS INTERNATIONAL S.A.", en abrégé ELA-INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-7260 Bereldange, 12, rue A. Weis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 0091639, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 janvier 2003 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Didier T'KINT, ingénieur commercial, demeurant à L-6917 Roodt-Syre, 39 Op der Haard.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine RAES, sans état particulier, demeurant à L-6917 Roodt-Syre, 39 Op der Haard.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-7260 Bereldange, 12, rue A. Weis à L-6917 Roodt-Syre, 39 Op der Haard et modification de l'article 1, alinéa 2 des statuts comme suit: "Le siège social est établi dans la commune de Betzdorf".

2- Modification de l'article 1, alinéa 3 des statuts comme suit: "Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration".

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-7260 Bereldange, 12, rue A. Weis à L-6917 Roodt-Syre, 39 Op der Haard.

En conséquence, l'article 1, alinéa 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège social est établi dans la commune de Betzdorf".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1, alinéa 3 des statuts comme suit:

"Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

92900

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à SIX CENT CINQUANTE EUROS (€ 650,00).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. T'KINT, C. RAES, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 17 août 2009. Relation: MER/2009/1495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Mersch, le 7 septembre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009120098/59.

(090144248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

GMT (Honey I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 101.413,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.716.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of the month of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "GMT (Honey I) S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, being registered with the register of trade and companies of Luxembourg under number RCS B 129.716 and having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1810 of 27 August 2007.

The meeting is declared open by M^e Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary M^e Carole Winandy, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Stéphanie Damien, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list that all the shares in issue are represented at the extraordinary general meeting so that the meeting is thus validly constituted and may be validly held.

III. The items on which a resolution is to be passed are as follows:

Agenda:

Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (€ 12.500.-) to one hundred one thousand four hundred and thirteen euros (€ 101.413.-) by the issue of eight thousand eight hundred and ninety-one (8,891) class A shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each; eight thousand eight hundred and ninety-one (8,891) class B shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each; eight thousand eight hundred and ninety-one (8,891) class C shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each; eight thousand eight hundred and ninety-one (8,891) class D shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each; eight thousand eight hundred and ninety-one (8,891) class E shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each; eight thousand eight hundred and ninety-one (8,891) class F shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each; eight thousand eight hundred and ninety-one (8,891) class G shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each; eight thousand eight hundred and ninety-two (8,892) class H shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each; eight thousand eight hundred and ninety-two (8,892) class I shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each; eight thousand eight hundred and ninety-two (8,892) class J shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each (the "New Shares") for a total subscription price of eighty-eight thousand nine hundred and thirteen euros (€ 88,913.-) against the contribution in cash of eighty-eight thousand nine hundred and thirteen euros (€ 88,913.-); subscription to such New Shares by the existing shareholders as set out in the table hereafter (the "Subscribers"); payment of the subscription price by the Subscribers by contribution in cash and issue of the New Shares; allocation of the aggregate

nominal amount of the New Shares to the share capital account and, consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

Subscriber	Number of subscribed Shares	Subscription price in €
GMT Communication Partner III, L.P.	A shares: 7,921 B shares: 7,921 C shares: 7,921 D shares: 7,921 E shares: 7,921 F shares: 7,921 G shares: 7,921 H shares: 7,922 I shares: 7,922 J shares: 7,922 Total: 79,213	€ 79,213.-
GMT Communication Partner III - A L.P.	A shares: 883 B shares: 883 C shares: 883 D shares: 883 E shares: 883 F shares: 883 G shares: 883 H shares: 883 I shares: 883 J shares: 883 Total: 8,830	€ 8,830.-
GMT Associates III, L.P.	A shares: 87 B shares: 87 C shares: 87 D shares: 87 E shares: 87 F shares: 87 G shares: 87 H shares: 87 I shares: 87 J shares: 87 Total: 870	€ 870.-
Total	88,913	€ 88,913.-

After the above has been approved, the decisions taken unanimously by the meeting are as follows:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) to one hundred one thousand four hundred and thirteen euros (€ 101,413.-) by the issue of eight thousand eight hundred and ninety-one (8,891) class A shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each; eight thousand eight hundred and ninety-one (8,891) class B shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each; eight thousand eight hundred and ninety-one (8,891) class C shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each; eight thousand eight hundred and ninety-one (8,891) class D shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each; eight thousand eight hundred and ninety-one (8,891) class E shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each; eight thousand eight hundred and ninety-one (8,891) class F shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each; eight thousand eight hundred and ninety-one (8,891) class G shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each; eight thousand eight hundred and ninety-two (8,892) class H shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each; eight thousand eight hundred and ninety-two (8,892) class I shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each; eight thousand eight hundred and ninety-two (8,892) class J shares, having a par value of one euro (€ 1.-) each (the "New Shares") for a total subscription price of eighty-eight thousand nine hundred and thirteen euros (€ 88,913.-) against the contribution in cash of eighty-eight thousand nine hundred and thirteen euros (€ 88,913.-) to the share capital account.

Thereupon the Subscribers appeared as set forth below, represented by M^e Miriam Schinner pursuant to proxies (a copy of which shall remain with the present deed to be registered therewith) and subscribed to such New Shares as set out in the table herebelow.

Subscriber	Number of subscribed Shares	Subscription price in €
GMT Communication Partner III, L.P.	A shares: 7,921 B shares: 7,921 C shares: 7,921 D shares: 7,921 E shares: 7,921 F shares: 7,921 G shares: 7,921 H shares: 7,922 I shares: 7,922 J shares: 7,922 Total: 79,213	€ 79,213.-
GMT Communication Partner III - A L.P.	A shares: 883 B shares: 883 C shares: 883 D shares: 883 E shares: 883 F shares: 883 G shares: 883 H shares: 883 I shares: 883 J shares: 883 Total: 8,830	€ 8,830.-
GMT Associates III, L.P.	A shares: 87 B shares: 87 C shares: 87 D shares: 87 E shares: 87 F shares: 87 G shares: 87 H shares: 87 I shares: 87 J shares: 87 Total: 870	€ 870.-
Total	88,913	€ 88,913.-

The total subscription price of the New Shares of an amount of eighty-eight thousand nine hundred and thirteen euros (€ 88,913.-) is paid by the Subscribers by way of contribution in cash as set forth in the table hereabove.

Evidence of full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to issue eighty-eight thousand nine hundred and thirteen (88,913) New Shares and to allocate the amount of eighty-eight thousand nine hundred and thirteen euros (€ 88,913.-) to the share capital account of the Company.

As a result of the preceding increase of share capital, article 5 of the articles is amended so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one hundred one thousand four hundred and thirteen euros (€ 101,413.-) divided into ten thousand one hundred and forty-one (10,141) Class A Shares, ten thousand one hundred and forty-one (10,141) Class B Shares, ten thousand one hundred and forty-one (10,141) Class C Shares, ten thousand one hundred and forty-one (10,141) Class D Shares, ten thousand one hundred and forty-one (10,141) Class E Shares, ten thousand one hundred and forty-one (10,141) Class F Shares, ten thousand one hundred and forty-one (10,141) Class G Shares, ten thousand one hundred and forty-two (10,142) Class H Shares, ten thousand one hundred and forty-two (10,142) Class I Shares, ten thousand one hundred and forty-two (10,142) Class J Shares, each a par value of one euro (€ 1.-).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable in accordance with the provision of Article 13."

There being no other business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 1,800.- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Followed by the French translation:

L'an deux mille neuf, le sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de "GMT (Honey I) S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 129.716 et ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 juillet, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1810 du 27 août 2007.

L'assemblée est déclarée ouverte par M^e Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, à la présidence, qui a nommé comme secrétaire M^e Carole Winandy, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur M^e Stéphanie Damien, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée par les associés, les mandataires des associés représentés et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux autorités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les parties comparantes, resteront également annexées au présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales émises sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement être tenue.

III. Les points sur lesquels une résolution doit être passée sont les suivants:

Ordre du jour:

Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cent euros (€ 12.500,-) à cent un mille quatre cent treize euros (€ 101.413,-) par l'émission de huit mille huit cent quatre-vingt-onze (8.891) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, huit mille huit cent quatre-vingt-onze (8.891) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, huit mille huit cent quatre-vingt-onze (8.891) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, huit mille huit cent quatre-vingt-onze (8.891) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, huit mille huit cent quatre-vingt-onze (8.891) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, huit mille huit cent quatre-vingt-onze (8.891) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, huit mille huit cent quatre-vingt-onze (8.891) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, huit mille huit cent quatre-vingt-douze (8.892) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, huit mille huit cent quatre-vingt-douze (8.892) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, huit mille huit cent quatre-vingt-douze (8.892) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") pour un prix de souscription total de quatre-vingt huit mille neuf cent treize euros (€ 88.913,-) en contrepartie d'un apport en numéraire de quatre-vingt huit mille neuf cent treize euros (€ 88.913,-); souscription de ces Nouvelles Parts Sociales par les associés existant suivant la manière établie dans le tableau ci-après (les "Souscripteurs"); paiement du prix de souscription par les Souscripteurs par un apport en numéraire et émission des Nouvelles Parts Sociales; allocation du montant nominal total des Nouvelles Parts Sociales au compte capital social de la Société; modification conséquente de l'article 5 des statuts.

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Prix de souscription en €
	A parts sociales: 7.921	
	B parts sociales: 7.921	
	C parts sociales: 7.921	
	D parts sociales: 7.921	
GMT Communication Partner III, L.P.	E parts sociales: 7.921	
	F parts sociales: 7.921	
	G parts sociales: 7.921	
	H parts sociales: 7.922	
	I parts sociales: 7.922	€ 79.213,-

	J parts sociales: 7.922	
	Total: 79.213	
	A parts sociales: 883	
	B parts sociales: 883	
	C parts sociales: 883	
	D parts sociales: 883	
	E parts sociales: 883	
GMT Communication Partner III - A L.P.	F parts sociales: 883	
	G parts sociales: 883	
	H parts sociales: 883	
	I parts sociales: 883	
	J parts sociales: 883	
	Total: 8.830	€ 8.830,-
	A parts sociales: 87	
	B parts sociales: 87	
	C parts sociales: 87	
	D parts sociales: 87	
	E parts sociales: 87	
GMT Associates III, L.P.	F parts sociales: 87	
	G parts sociales: 87	
	H parts sociales: 87	
	I parts sociales: 87	
	J parts sociales: 87	
	Total: 870	€ 870,-
Total	88.913	€ 88.913,-

Après approbation de ce qui précède, les décisions suivant ont été prises à l'unanimité par l'assemblée:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cent euros (€ 12.500,-) à cent un mille quatre cent treize euros (€ 101.413,-) par l'émission de huit mille huit cent quatre-vingt-onze (8.891) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, huit mille huit cent quatre-vingt-onze (8.891) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, huit mille huit cent quatre-vingt-onze (8.891) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, huit mille huit cent quatre-vingt-onze (8.891) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, huit mille huit cent quatre-vingt-onze (8.891) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, huit mille huit cent quatre-vingt-onze (8.891) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, huit mille huit cent quatre-vingt-onze (8.891) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, huit mille huit cent quatre-vingt-douze (8.892) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, huit mille huit cent quatre-vingt-douze (8.892) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, huit mille huit cent quatre-vingt-douze (8.892) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") pour un prix de souscription total de quatre-vingt huit mille neuf cent treize euros (€ 88.913) en contrepartie d'un apport en numéraire de quatre-vingt huit mille neuf cent treize euros (€ 88.913,-) au compte capital social de la Société.

A la suite de ce qui précède, les Souscripteurs ont comparu tel qu'établit ci-dessous, représentés par M^e Miriam Schinner, en vertu de procurations (dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui) et ont souscrit à ces Nouvelles Parts Sociales de la manière établie dans le tableau ci-dessous.

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Prix de souscription en €
	A parts sociales: 7.921	
	B parts sociales: 7.921	
	C parts sociales: 7.921	
	D parts sociales: 7.921	
	E parts sociales: 7.921	
GMT Communication Partner III, L.P.	F parts sociales: 7.921	
	G parts sociales: 7.921	
	H parts sociales: 7.922	
	I parts sociales: 7.922	
	J parts sociales: 7.922	
	Total: 79.213	€ 79.213,-
GMT Communication Partner III - A L.P.	A parts sociales: 883	€ 8.830,-

	B parts sociales: 883	
	C parts sociales: 883	
	D parts sociales: 883	
	E parts sociales: 883	
	F parts sociales: 883	
	G parts sociales: 883	
	H parts sociales: 883	
	I parts sociales: 883	
	J parts sociales: 883	
	Total: 8.830	
	A parts sociales: 87	
	B parts sociales: 87	
	C parts sociales: 87	
	D parts sociales: 87	
	E parts sociales: 87	
GMT Associates III, L.P.	F parts sociales: 87	
	G parts sociales: 87	
	H parts sociales: 87	
	I parts sociales: 87	
	J parts sociales: 87	
	Total: 870	€ 870,-
Total	88.913	€ 88.913,-

Le prix de souscription total des Nouvelles Parts Sociales d'un montant de quatre-vingt-huit mille neuf cent treize euros (€ 88.913,-) est payé par les Souscripteurs par voie d'apports en numéraire de la manière établie dans le tableau ci-dessus.

Preuve du paiement intégral du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'émettre quatre-vingt-huit mille neuf cent treize (88.913) Nouvelles Parts Sociales et d'allouer le montant de quatre-vingt huit mille neuf cent treize euros (€ 88.913,-) au compte capital social de la Société.

En conséquence de l'augmentation de capital social qui précède, l'article 5 des statuts est modifié afin d'avoir la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à cent un mille quatre cent treize (€ 101.413,-) divisé en dix mille cent quarante et une (10.141) Parts Sociales de Classe A, dix mille cent quarante et une (10.141) Parts Sociales de Classe B, dix mille cent quarante et une (10.141) Parts Sociales de Classe C, dix mille cent quarante et une (10.141) Parts Sociales de Classe D, dix mille cent quarante et une (10.141) Parts Sociales de Classe E, dix mille cent quarante et une (10.141) Parts Sociales de Classe F, dix mille cent quarante et une (10.141) Parts Sociales de Classe G, dix mille cent quarante-deux (10.142) Parts Sociales de Classe H, dix mille cent quarante-deux (10.142) Parts Sociales de Classe I et dix mille cent quarante deux (10.142) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable conformément à l'Article 13."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à 1.800,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suite d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHINNER, C. WINANDY, S. DAMIEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26912. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009120095/334.

(090144165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Periwinkle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 105.134.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the eighth day in the month of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mr Christophe JASICA, employee, with professional address at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

Mr Johan Peter Fredrik known as Christopher UPMARK, company director, born in Sofia, on 11 October 1963, residing at Wittstocksgatan 9, S-115 24 Stockholm (Sweden),

here after referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Lindigö (Sweden), on August 24, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company Periwinkle S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", with registered office at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 105.134, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a notarial deed on the 21th of December 2004, its publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, was made on the 9th of April 2005, number 315;

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at TWENTY-FIVE THOUSAND EURO (25,000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole partner of the company "PERIWINKLE S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "PERIWINKLE S.à r.l.", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current managers of the dissolved company, for the due performance of its duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office, being 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Christophe JASICA, employé privé, avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Johan Peter Fredrik dit Christopher UPMARK, directeur de société, né à Sofia, le 11 octobre 1963, demeurant à Wittstocksgatan 9, S-115 24, Stockholm,

ci-après dénommé: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée à Lidingö (Suède), le 24 août 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "PERIWINKLE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.134 (la Société), a été constituée suivant acte notarié du 21 décembre 2004, sa publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, a été faite le 9 avril 2005, au numéro 315.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "PERIWINKLE S.à r.l.", a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "PERIWINKLE S.à r.l.", prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, soit au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. JASICA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10576. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009120100/96.

(090144454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Philip Morris Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 8.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115528/10.

(090138886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

EastNets Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 127.657.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009115469/12.

(090139080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

BMG RM Warehouse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 148.071.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourth day of the month of September.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

1) "KKR Forte (Cayman), LP", a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under registration number 34564,

here represented by Dr. Wolfgang ZETTEL, manager, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

by virtue of a proxy given under private seal in New York, on 25th August 2009.

2) "Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 146.727

here represented by Mrs. Mélanie JACOBS, employee, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on 28 August 2009.

Said proxies shall be signed "ne varietur" by the proxy holders of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, and of September 18th, 1933 on limited liability companies and the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "BMG RM Warehouse S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWENTY-THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (EUR 23,750.-) divided into two million three hundred seventy-five thousand (2,375,000) shares as follows:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class A Shares;
- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class B Shares;
- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class C Shares;
- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class D Shares;
- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class E Shares;
- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class F Shares;
- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class G Shares;
- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class H Shares;
- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class I Shares; and
- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class J Shares,

each with a nominal value of ONE CENT (EUR 0.01) per Share fully subscribed and entirely paid up and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.

The share capital of the company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least two members, who need not be shareholders and who are either "Class A Managers" or "Class B Managers". The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of communications device (including a telephone or a video conference initiated from Luxembourg) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held, but shall be limited to cases of urgency. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the individual signature of any Class A Manager or by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions set out below.

In any year in which the general meeting of shareholders resolves to make any distribution to the shareholders, be it a dividend distribution, a distribution upon the occurrence of the liquidation of the company or any other kind of distribution ("Allocations"), such Allocations shall be distributed as follows: the holders of the shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount which is to be determined as follows:

- Class A shareholders shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of a Class A share,
- Class B shareholders shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of a Class B share
- Class C shareholders shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.20%) of the nominal value of a Class C share
- Class D shareholders shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.25%) of the nominal value of a Class D share
- Class E shareholders shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.30%) of the nominal value of a Class E share
- Class F shareholders shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.35%) of the nominal value of a Class F share
- Class G shareholders shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.40%) of the nominal value of a Class G share
- Class H shareholders shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.45%) of the nominal value of a Class H share
- Class I shareholders shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.50%) of the nominal value of a Class I share
- Class J shareholders shall be entitled to receive the remainder of all profits (less the preferential dividends allocated to the classes A to I).

Should the Class J Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of all profits (less the amount allocated to class A to H).

Should the Class I Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class H Shares shall be entitled to receive the remainder of all profits (less the amount allocated to class A to G).

Should the Class H Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class G Shares shall be entitled to receive the remainder of all profits (less the amount allocated to class A to F).

Should the Class G Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class F Shares shall be entitled to receive the remainder of all profits (less the amount allocated to class A to E).

Should the Class F Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class E Shares shall be entitled to receive the remainder of all profits (less the amount allocated to class A to D).

Should the Class E Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class D Shares shall be entitled to receive the remainder of all profits (less the amount allocated to class A to C).

Should the Class D Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class C Shares shall be entitled to receive the remainder of all profits (less the amount allocated to class A to B).

Should the Class C Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class B Shares shall be entitled to receive the remainder of all profits (less the amount allocated to class A).

Should the Class B Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to receive the remainder of all profits.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the distribution mechanism as set out in article 19 above or to the sole shareholder, as the case may be.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

Classes of Shares	Number of shares subscribed by "KKR Forte (Cayman), LP"	Number of shares subscribed by "Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l."
Class A Shares	637,500	612,500
Class B Shares	63,750	61,250
Class C Shares	63,750	61,250
Class D Shares	63,750	61,250
Class E Shares	63,750	61,250
Class F Shares	63,750	61,250
Class G Shares	63,750	61,250
Class H Shares	63,750	61,250
Class I Shares	63,750	61,250
Class J Shares	63,750	61,250
Total:	1,211,250	1,163,750

All the TWO MILLION THREE HUNDRED SEVENTY-FIVE THOUSAND (2,375,000) SHARES have been fully paid up by contributions in cash by the subscribers prenamed so that the total amount of TWENTY-THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (23,750.-EUR) is at the free disposal of the Company, as certified to the under-signed notary.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of the year 2009.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 63, rue Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of managers and further to appoint the following for an unlimited period:

as Class A Managers:

1. Mr. Mateusz SZESZKOWSKI, manager, born in Warsaw (Poland) on 12 June 1972 and with professional address at Stirling Square, 7, Carlton Gardens, SW1Y 5AD London, United Kingdom:
2. Dr. Wolfgang ZETTEL, manager, born in Konstanz (Germany) on 15 November 1962 and with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

as Class B Manager:

3. Mr. Andrew BUCKHURST, manager, born in Canterbury (United Kingdom) on 23 October 1966 and with professional address at 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in, Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) "KKR Forte (Cayman), LP", une société régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 îles Caïmans, immatriculée au Registre des sociétés des îles Caïmans sous le numéro 34564,

ici représentée par Dr. Wolfgang ZETTEL, manager, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé à New York, le 25 août 2009.

2) "Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.727,

ici représentée par Madame Mélanie JACOBS, employée, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé à Luxembourg, le 28 août 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes susnommées et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est "BMG RM Warehouse S.à r.l."

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à VINGT-TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (23.750,- EUR) représenté par deux millions trois cent soixante-quinze mille (2.375.000) parts sociales réparties comme suit:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A;
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B;
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C;
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D;
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E;
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F;
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G;
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H;
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I; et
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J,

chacune ayant une valeur nominale d'UN CENT (EUR 0,01) entièrement souscrites et libérées, et chacune ayant les droits et obligations tels que décrit dans les présents statuts.

Le capital social de la société peut être réduit au moyen de l'annulation de parts sociales, incluant l'annulation d'une ou plusieurs catégories de parts sociales au moyen du rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales émises dans une ou plusieurs de ces catégorie(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de catégories de parts sociales, de tels rachats et annulations de parts sociales seront opérés dans l'ordre inverse de l'ordre alphabétique en commençant par la catégorie J.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Gérance

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de deux membres au moins, associés ou non et qui sont soit des "gérants de catégorie A" soit des "gérants de catégorie B". Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant une conférence téléphonique ou une vidéo conférence organisée depuis Luxembourg) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment

les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue, les dites résolutions se limiteront toutefois aux cas d'urgence. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés. Les dividendes intérimaires pourront être distribués conformément aux termes et conditions exposés ci-dessous.

Chaque année où l'assemblée générale des associés décidera d'effectuer un versement quelconque aux associés, que ce soit par une distribution de dividendes, une distribution consécutive à la liquidation de la société ou toute autre distribution ("Allocations"), ces Allocations seront à distribuer comme suit: les associés se verront accordés un droit de recevoir les Allocations concernant l'année en cause, au pro rata, selon un montant à déterminer comme suit:

- les détenteurs de parts sociales de catégorie A se verront accordés un droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A,
- les détenteurs de parts sociales de catégorie B se verront accordés un droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie B,
- les détenteurs de parts sociales de catégorie C se verront accordés un droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie C,
- les détenteurs de parts sociales de catégorie D se verront accordés un droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie D,
- les détenteurs de parts sociales de catégorie E se verront accordés un droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie E,
- les détenteurs de parts sociales de catégorie F se verront accordés un droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie F,
- les détenteurs de parts sociales de catégorie G se verront accordés un droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie G,
- les détenteurs de parts sociales de catégorie H se verront accordés un droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie H,
- les détenteurs de parts sociales de catégorie I se verront accordés un droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie I,
- les détenteurs de parts sociales de catégorie J se verront accordés un droit de recevoir les revenus restants disponibles (déduction faite des dividendes préférentiels alloués aux détenteurs de parts sociales de catégorie A à I).

Si les parts sociales de catégorie J n'existent plus, suite à leur annulation, rachat ou autre, au moment de la distribution, les détenteurs de parts sociales de catégorie I se verront accordés un droit de recevoir les revenus restants disponibles (déduction faite des montants alloués aux détenteurs de parts sociales de catégorie A à H).

Si les parts sociales de catégorie I n'existent plus, suite à leur annulation, rachat ou autre, au moment de la distribution, les détenteurs de parts sociales de catégorie H se verront accordés un droit de recevoir les revenus restants disponibles (déduction faite des montants alloués aux détenteurs de parts sociales de catégorie A à G).

Si les parts sociales de catégorie H n'existent plus, suite à leur annulation, rachat ou autre, au moment de la distribution, les détenteurs de parts sociales de catégorie G se verront accordés un droit de recevoir les revenus restants disponibles (déduction faite des montants alloués aux détenteurs de parts sociales de catégorie A à F).

Si les parts sociales de catégorie G n'existent plus, suite à leur annulation, rachat ou autre, au moment de la distribution, les détenteurs de parts sociales de catégorie F se verront accordés un droit de recevoir les revenus restants disponibles (déduction faite des montants alloués aux détenteurs de parts sociales de catégorie A à E).

Si les parts sociales de catégorie F n'existent plus, suite à leur annulation, rachat ou autre, au moment de la distribution, les détenteurs de parts sociales de catégorie E se verront accordés un droit de recevoir les revenus restants disponibles (déduction faite des montants alloués aux détenteurs de parts sociales de catégorie A à D).

Si les parts sociales de catégorie E n'existent plus, suite à leur annulation, rachat ou autre, au moment de la distribution, les détenteurs de parts sociales de catégorie D se verront accordés un droit de recevoir les revenus restants disponibles (déduction faite des montants alloués aux détenteurs de parts sociales de catégorie A à C).

Si les parts sociales de catégorie D n'existent plus, suite à leur annulation, rachat ou autre, au moment de la distribution, les détenteurs de parts sociales de catégorie C se verront accordés un droit de recevoir les revenus restants disponibles (déduction faite des montants alloués aux détenteurs de parts sociales de catégorie A à B).

Si les parts sociales de catégorie C n'existent plus, suite à leur annulation, rachat ou autre, au moment de la distribution, les détenteurs de parts sociales de catégorie B se verront accordés un droit de recevoir les revenus restants disponibles (déduction faite des montants alloués aux détenteurs de parts sociales de catégorie A).

Si les parts sociales de catégorie B n'existent plus, suite à leur annulation, rachat ou autre, au moment de la distribution, les détenteurs de parts sociales de catégorie A se verront accordés un droit de recevoir les revenus restants disponibles.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué parmi les associés selon le mécanisme de distribution décrit à l'article 19 ci-dessus ou à l'associé unique selon le cas.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts sociales souscrites par "KKR Forte (Cayman), L.P."	Nombre de Parts sociales souscrites par "Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l."
Parts Sociales de Classe A	637.500	612.500
Parts Sociales de Classe B	63.750	61.250
Parts Sociales de Classe C	63.750	61.250
Parts Sociales de Classe D	63.750	61.250
Parts Sociales de Classe E	63.750	61.250
Parts Sociales de Classe F	63.750	61.250
Parts Sociales de Classe G	63.750	61.250
Parts Sociales de Classe H	63.750	61.250
Parts Sociales de Classe I	63.750	61.250
Parts Sociales de Classe J	63.750	61.250
Total:	1.211.250	1.163.750

Toutes les DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE (2.375.000) PARTS SOCIALES ont été intégralement libérées par les souscripteurs prénommés par des apports en numéraire de sorte que la somme VINGT-TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 23.750,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de l'année 2009.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associées prénommées ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

en tant que gérants de catégorie A:

1. M. Mateusz SZESZKOWSKI, gérant, né à Varsovie (Pologne) le 12 juin 1972 et avec adresse professionnelle à Stirling Square, 7, Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni;

2. Dr. Wolfgang ZETTEL, gérant, né à Constance (Allemagne) le 15 novembre 1962 et avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

en tant que gérant de catégorie B:

3. M. Andrew BUCKHURST, gérant, né à Canterbury (Royaume-Uni) le 23 octobre 1966 et avec adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux mandataires des parties comparantes, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits mandataires ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: W. ZETTEL, M. JACOBS, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10525. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009120234/545.

(090144928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Marathon Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.072.

— STATUTES

In the year two thousand nine, the ninth of September.

Before Us, Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher, (Luxembourg).

There appeared:

The Company LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, with registered office in 401, Jardine House, 1, Connaught Place, Central, Hong-Kong,

duly represented by Mrs Martine KAPP, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered on the 7th of September 2009 in Luxembourg.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as herefore indicated, requests the notary executing, to draw up the following articles of a joint stock company which it intends to organize as sole associate or with any persons who may become shareholder of the company in the future.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of "MARATHON CORPORATION".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associate/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at four hundred thousand Euro (400,000.- €) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of four hundred Euro (400.- €) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, associate/shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy.

In this case the next general meeting will proceed to the final elections.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be associate/shareholders of the company.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory director or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, associate/shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. If there is a sole associate, this sole associate exercises the powers of the general assembly of shareholders. If there are several shareholders the general meeting represents the whole body of shareholders.

The general meeting has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Wednesday of the month of June, at 12.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least ten percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by a usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first directors and the first auditor are elected by the sole associate acting in place of the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the sole associate acting in place of the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Amount subscribed to and paid-up in EURO
LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, prenamed	1,000	400,000.-
TOTAL:	1,000	400,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of four hundred thousand Euro (€ 400,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand two hundred (2,200.-) Euros.

Extraordinary general meeting

The above-named party, represented as here fore indicated, acting as sole associate, representing the whole subscribed capital, considering himself acting in place of an extraordinary general meeting passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2014:

A signatory:

Maître Andres BAUMGARTNER, lawyer, born in CH-Altstätten on January 2nd, 1961, residing professionally in Sihlporte 3 / Talstrasse, CH-8021 Zurich;

B signatories:

1) Mr Eric LECLERC, employé privé, born in Luxembourg on the 4th of April, 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

2) Mr Jos HEMMER, employé privé, born in Luxembourg on the 15th of August, 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2014:

Mr Pascal FABECK, employé privé, bom in Arlon (B), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong-Kong,

ici représentée par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 septembre 2009 à Luxembourg.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toutes autres personnes qui deviendraient actionnaires de la société par la suite.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MARATHON CORPORATION".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associé/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à quatre cent mille euros (€ 400.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quatre cents euros (400,- €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associé/actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être associé/actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement une signature de catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, associé/actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a un associé unique, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires l'assemblée générale des actionnaires réunit tous les actionnaires.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 12.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pourcent du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'associé unique statuant en lieu et place d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'associé unique statuant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Montant souscrit et libéré en EURO
La société LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, prénommée	1.000	400.000,-
TOTAL:	1.000	400.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cents mille euros (EUR 400.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille deux cents (2.200,-) Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique représenté comme il est dit ci-avant agissant en lieu et place d'une assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Signature A:

Maître Andres BAUMGARTNER, avocat, né à CH-Alstätten le 2 janvier 1961, demeurant professionnellement à Sihlporte 3/Talstrasse, CH-8021 Zurich.

Signatures B:

1) Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

2) Monsieur Jos HEMMER, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui tiendra en 2014:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (B), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la personne comparante qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: M. KAPP, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 septembre 2009. Relation: GRE/2009/3194. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur ff. (signé): C. HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 11 septembre 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009120235/355.

(090144935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Eden Blue S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 39, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.068.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Luis RIBEIRO ANCERIZ; gérant de sociétés, né le 31 juillet 1964 à Sagrada Familia, demeurant à L-4743 Pétange, 33, rue Aloyse Kayser.

2) Madame Natalia MACHADO DA COSTA, serveuse, née à Vila Verde (P), le 2 janvier 1981, demeurant à L-4280 Esch/Alzette, 39, bd Prince Henri.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "EDEN BLUE S.à.r.l.".

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la Ville d'Esch/Alzette. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation de débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec petite restauration, ainsi que toutes les opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- €), divisé en 100 parts sociales de 124,- € chacune.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Luis RIBEIRO ANCERIZ, préqualifié,	75 parts
2) Madame Natalia MACHADO DA COSTA, préqualifiée	25 parts
Total:	100 parts

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- €), se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille soixante-cinq euros (1.065,- €).

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

- gérante technique: Madame Natalia MACHADO DA COSTA, préqualifiée,
- gérant administratif: Monsieur Luis RIBEIRO ANCERIZ, préqualifié.

2. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

3. Le siège social de la société est fixé à L-4280 Esch/Alzette, 39, bd Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: RIBEIRO ANCERIZ, MACHADO DA COSTA, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 5 août 2009. Relation: EAC/2009/9480. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 août 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009120229/63.

(090144814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

BFED, Bureau for Foreign Economic Development SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6917 Roodt-Syre, 39, Op der Haard.

R.C.S. Luxembourg B 86.815.

L'an deux mille neuf, le quatorze août.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BUREAU FOR FOREIGN ECONOMIC DEVELOPMENT S.A.", en abrégé BFED,

ayant son siège social à L-7260 Bereldange, 12, rue A. Weis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 0086815, constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 29 mars 2002 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Didier T'KINT, ingénieur commercial, demeurant à L-6917 Roodt-Syre, 39, Op der Haard.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine RAES, sans état particulier, demeurant à L-6917 Roodt-Syre, 39, Op der Haard.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-7260 Bereldange, 12, rue A. Weis à L-6917 Roodt-Syre, 39, Op der Haard et modification de l'article 2, alinéa 1 des statuts comme suit: "Le siège social est établi dans la commune de Betzdorf".

2.- Modification de l'article 2, alinéa 2 des statuts comme suit: "Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration".

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-7260 Bereldange, 12, rue A. Weis à L-6917 Roodt-Syre, 39, Op der Haard.

En conséquence, l'article 2, alinéa 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Betzdorf".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2, alinéa 2 des statuts comme suit:

"Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à SIX CENT CINQUANTE EUROS (€ 650,00).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. T'KINT, C. RAES, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 17 août 2009. Relation: MER/2009/1496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Mersch, le 14 septembre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009120097/60.

(090144236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

ProLogis Belgium XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.906.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009116227/17.

(090139676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

ProLogis Stratosphere LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.169.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009116033/17.

(090139708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

SREI (Retail Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: GBP 8.600,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 97.352.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 27 août 2009, que le liquidateur Soros Real Estate Investors C.V. a été remplacé par la société RDFI CORP I LTD, une société régie par le droit des îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Ltd, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, The Cayman Islands

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SREI (Retail Europe) S.à r.l. (en liquidation).

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009117428/16.

(090141316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Laudamar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 101.354.

Société constituée le 11 juin 2004 par Me Henri Hellinckx, acte publié au Mémorial C n° 844 du 17août 2004.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale du 24 juin 2009 que: Le mandat de chacun des trois administrateurs

- Messieurs Jean Wagener, demeurant professionnellement au 10A boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- Marc Chatel, demeurant au 8 rue de la Poissonnière, CH-1298 Celigny

- Keylex Services (U.K.) Ltd, avec siège social au 13 Atherton House, Lower Southend Road, UK-SS11 8A Essex représentée par Monsieur Patrick Weber demeurant professionnellement au 1 Place de Saint-Gervais, CH-1211 Genève sont reconduits pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2010.

Le mandat du Commissaire Mazars n'est pas reconduit.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement la société Compagnie Européenne de Révision Sàrl, domiciliée au 15 rue des Carrefours, L-8124 LBridel jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2010.

Pour extrait

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009117356/21.

(090141270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.